

PROJET ÉDUCATIF ÉCOLE LA ROSERAIE



PROJET ÉDUCATIF

TABLE DES MATIERES

1. But et définition du projet éducatif.....	3
2. Groupes ayant collaboré à l'élaboration du projet éducatif.....	3
3. Consultations menées lors de l'élaboration du projet éducatif.....	3
5. Notre mission, nos valeurs et nos engagements, notre vision et notre but	12
6. Enjeux, orientations du pevr, objectifs, indicateurs et cibles	13
7. Transmission et diffusion du projet éducatif.....	15
8. Mise en œuvre et suivi du projet éducatif	15
9. Reddition de compte du projet éducatif	15
Annexe 1 : Tableaux des résultats des élèves.....	16
Annexe 2 : Principaux encadrements légaux.....	19

1. BUT ET DÉFINITION DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif est un outil de gouvernance stratégique permettant de définir et de faire connaître à la communauté éducative de l'école les orientations, les priorités d'action et les résultats attendus pour assurer la réussite éducative de tous les élèves. Il est élaboré en réponse à leurs caractéristiques et à leurs besoins ainsi qu'aux attentes formulées par le milieu à son regard. Résultant d'un consensus, le projet éducatif a été élaboré en cohérence avec le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) de la Commission scolaire, *Tous Patriotes pour la réussite!*, et en faisant appel à la collaboration des différents acteurs intéressés par l'école La Roseraie.

2. GROUPES AYANT COLLABORÉ À L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Au cours de l'année 2017-2018, le personnel de l'école, les parents et les élèves ont eu à compléter un sondage qui les questionnait sur le sentiment de sécurité, sur la relation école famille et sur le climat organisationnel et la mobilisation du personnel.

Au début de l'année scolaire 2018-2019, tous les membres de l'équipe-école se sont réunis pour débiter l'élaboration du plan d'engagement vers la réussite. Au terme des échanges, nous avons déterminé nos valeurs, notre vision et notre but. Ensuite un comité de pilotage a été mis en place.

La direction a eu accès à des tableaux de bord qui ont situé la réussite des élèves en fonction des indicateurs du plan d'engagement vers la réussite (PEVR). Le PEVR nous a fourni les zones de vulnérabilités de la commission scolaire.

3. CONSULTATIONS MENÉES LORS DE L'ÉLABORATION DU PROJET ÉDUCATIF

Tout au long de l'élaboration du projet éducatif, le conseil d'établissement et les membres de l'équipe-école ont été consultés et informés.

4. CONTEXTE DE L'ÉCOLE LA ROSERAIE

ENVIRONNEMENT EXTERNE

L'école La Roseraie est située à Varennes, une municipalité de 21 743 habitants. Le bassin des élèves qui la compose est constitué principalement du quartier immédiat de l'école. La grande majorité des élèves sont marcheurs, seuls quelques élèves habitants au-delà des limites de notre école sont transportés par autobus. Le revenu moyen des ménages de la municipalité est de 37 302\$ par année (après impôt). Le secteur est constitué en grande partie de propriétaires dont le revenu moyen est plus élevé soit de 40 653\$ (après impôt). De plus, l'indice de défavorisation sociale et matérielle (recensement de 2011) de ce quartier est plus favorable. Le recensement de 2016 mentionne également que la proportion de la population n'ayant aucun certificat ou diplôme est de 8,7%. La proportion des familles monoparentales est de 19 % comparativement à 21,3 % pour la ville de Varennes.

L'école travaille en partenariat avec le CSSS, notamment pour les services de l'infirmière scolaire et les programmes de la santé publique. L'école a également développé un partenariat avec la maison des enfants de Varennes où un courrier est mis en place entre les enfants et des bénévoles.

ENVIRONNEMENT INTERNE

Nombre d'élèves :	295
Rang décile IMSE :	I
Nombre d'employés :	40
Services offerts :	Groupes d'enseignement régulier du préscolaire à la 6 ^e année Service de garde

Un sondage complété par les parents, les employés et des élèves de l'école à l'automne 2017, dans le cadre du *Plan d'engagement vers la réussite*, a permis de documenter pour chaque établissement la perception (Taux de satisfaction entre 0 et 10) des employés, des élèves du troisième cycle et des parents notamment au regard de la communication école-famille, du climat sain, stimulant et sécuritaire.

COMMUNICATION ÉCOLE-FAMILLE

Le niveau de satisfaction des parents relativement à la communication école-famille est élevé. Entre autres, les parents jugent qu'il est facile de communiquer avec les enseignants de leur enfant (8,92), qu'ils sont bien informés de la progression des apprentissages de leur enfant (8,3) et de son comportement (8,16). Le niveau de satisfaction des parents pour ces trois aspects est toujours légèrement égal ou supérieur à l'ensemble des écoles de la CSP.

Nous constatons que les parents démontrent **un intérêt positif à recevoir davantage d'information pour savoir comment aider son enfant en lecture**, particulièrement au début du parcours scolaire. **Cependant, le niveau de satisfaction sur la communication en lien avec la transition vers le secondaire est plus faible (6,8) au regard de son niveau d'importance (8,9).**

En ce qui concernent les employés de l'école, leurs perceptions aux questions relatives à la communication école-famille sont élevées et démontrent que l'école informe régulièrement les parents sur :

- la progression de l'apprentissage (8,11, ensemble des écoles 8,55)
- les difficultés d'apprentissage dans chacune des disciplines (8,33, ensemble des écoles 8,33)
- les difficultés de relations interpersonnelles de leur enfant (8,26, ensemble des écoles 8,00)
- les réussites scolaires de leur enfant, notamment lorsque ces réussites constituent initialement un défi pour l'élève (8,47, ensemble des écoles 8,13)

En fait, le sondage réalisé met nettement en lumière la très grande importance accordée tant par les parents que les employés de l'école à la qualité de la communication école-famille (employé-cotes de 8,16 à 8,92 et parents-cotes de 8,11 à 9,38).

Les employés ont également mentionné (9,17) que **l'engagement des parents** est un facteur qui favorise la réussite et la persévérance scolaire de leur enfant.

CLIMAT SAIN, STIMULANT ET SÉCURITAIRE

En ce qui a trait à la perception générale du sentiment de sécurité, la perception des parents (8,80) est sensiblement la même que pour l'ensemble des écoles (8,84). Cette perception est similaire à celle des élèves (cotes variant entre 7,94 et 8,95) de leur sentiment de sécurité à différents endroits de leur vie à l'école que ce soit au service de garde ou dans la salle de classe. **Néanmoins, le sentiment de sécurité de nos élèves est plus faible dans l'autobus scolaire (7,13) et sur les rues menant à l'école (7,56).**

La perception des élèves sur à l'efficacité des moyens mis en place pour prévenir et arrêter la violence et l'intimidation est relativement élevée (entre 7,96 et 8,04). Cette appréciation est plus élevée que pour l'ensemble des écoles pour ces mêmes questions (cotes de 7,26 à 7,67).

L'appréciation des élèves quant à la qualité des relations (relations chaleureuses et amicales) est généralement bonne : relations entre les élèves (7,58), relations avec le personnel (7,94). La perception des employés est similaire quant aux relations entre collègues (cotes variant de 7,73 à 7,82). Ces cotes sont en moyenne supérieures à celles des employés de l'ensemble des écoles.

Toutefois, bien que les enfants considèrent que les relations entre eux sont bonnes et satisfaisantes, les adultes de l'école considèrent que la qualité des relations auraient avantage à être améliorées dans son ensemble.

La perception des élèves sur les attentes de l'école à leur égard (capacité à donner le meilleur d'eux-mêmes) est plus élevée (9,00) que celle exprimée par les élèves de l'ensemble des écoles (8,58). Cet écart est également favorable en ce qui a trait à leur perception que tout le personnel de l'école désire leur réussite (école 9,13 et l'ensemble des élèves des écoles (8,56).

Les élèves perçoivent également que leur enseignant leur donne le goût d'apprendre et de travailler (8,67) comparativement à l'ensemble des élèves de la CSP (7,8).

Également, à la question « J'aime mon école », les élèves ont répondu favorablement (8,36) comparativement à l'ensemble des élèves de la CSP (8,37).

ÉQUIPE-ÉCOLE : DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL ET PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES

Les employés de l'école ont à cœur la volonté de collaborer les uns avec les autres pour atteindre efficacement les objectifs du projet éducatif, notamment par le partage des meilleures pratiques.

Par ailleurs, les employés pensent qu'il est encore possible d'**améliorer les pratiques pour favoriser la réussite des élèves** ainsi que la **collaboration entre les différents acteurs concernés** par la vie de l'élève (7,53). Les employés trouvent qu'il est important de permettre les **échanges entre ces différents acteurs** (9,20).

Les employés nomment également l'importance qu'ils accordent à leur formation continue qui doit être appuyée sur les meilleures pratiques (9,26). Ils réitèrent l'importance qu'ils accordent à la rétroaction constructive (9,30), à leur valorisation en tant que personne (9,75), à la disposition de ressources suffisantes et au soutien nécessaire pour bien exécuter leur travail (9,3). Les employés nomment qu'il est possible de faire encore mieux pour ces trois derniers points.

LA RÉUSSITE DES ÉLÈVES À L'ÉCOLE

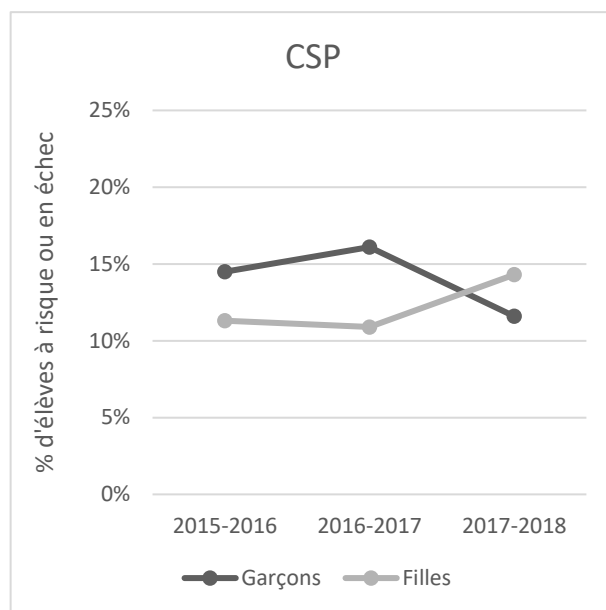
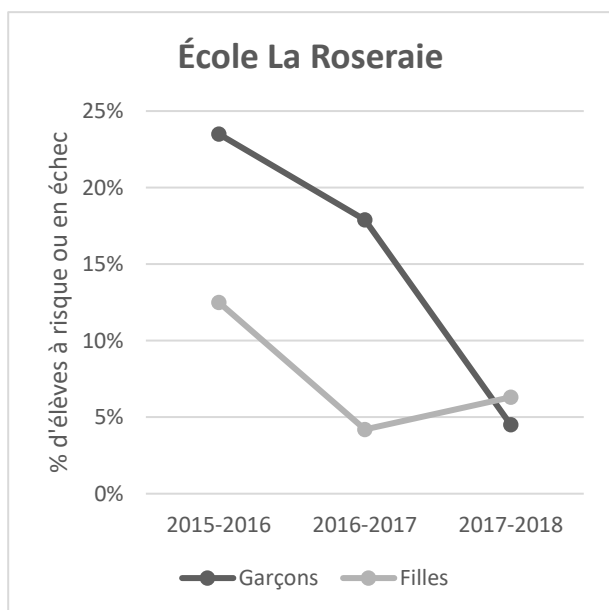
I^{RE} ANNÉE : COMPÉTENCE LIRE (élèves à risque ou en échec 69 % et -)

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1^{re} année, il existe un **écart entre les garçons et les filles** en ce qui a trait à la proportion relative des élèves dont la réussite est à risque ou en échec. Cet écart diminue passant de 13,7 % en 2015-2016 à 1,8 % en 2017-2018 en faveur des garçons pour la compétence Lire.

Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable, autour de 3 %.

Notre pourcentage d'élèves, autant garçons que filles, à risque ou en échec pour la compétence Lire est moindre que celui de la CSP comme en témoignent les diagrammes de la page suivante.

I^{re} année : compétence Lire



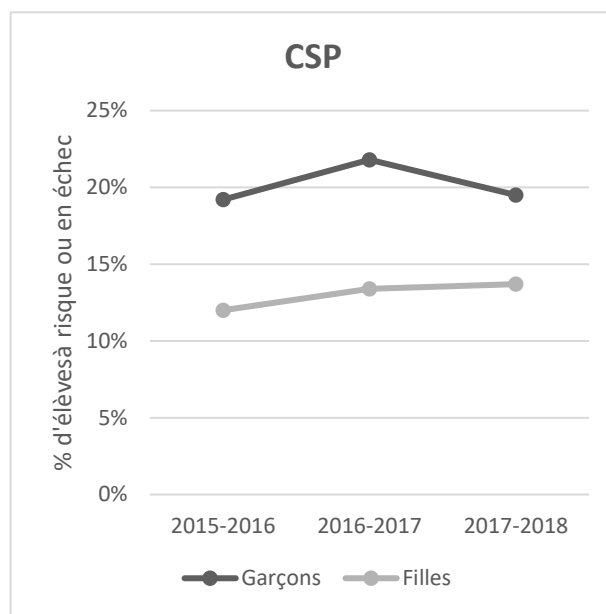
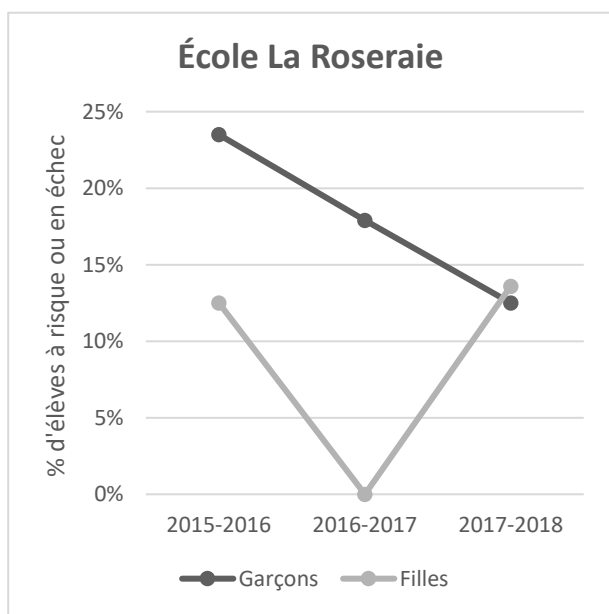
I^{RE} ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE (élèves à risque ou en échec 69 % et -)

Les données de réussite des trois dernières années font ressortir que dès la 1^{re} année, il existe un écart entre les garçons et les filles en ce qui a trait à la proportion relative des élèves dont la réussite est à risque ou en échec. Cet écart diminue passant de 11 % en 2015-2016 à 1,1 % 2017-2018 en faveur des garçons pour la compétence Écrire.

Pour l'ensemble des élèves de la CSP, cet écart est relativement stable, autour de 5,8 %.

Notre pourcentage d'élèves, autant garçons que filles, à risque ou en échec pour la compétence Écrire est égal pour les filles et moindre pour les garçons à celui de la CSP.

I^{re} année : compétence Écrire



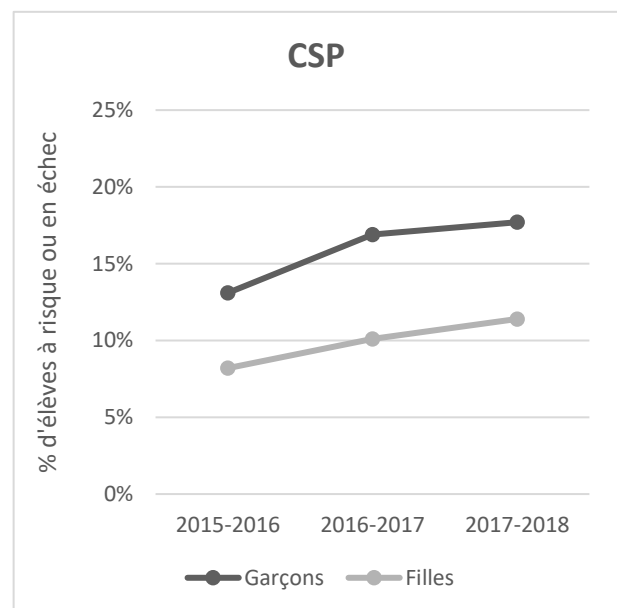
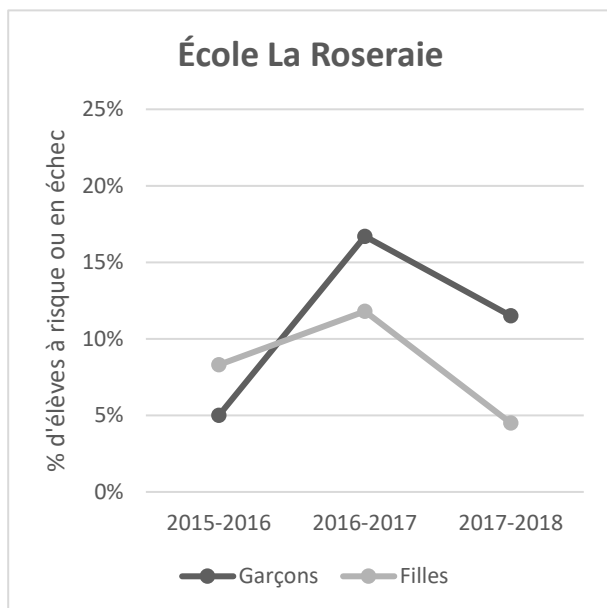
2^E ET 3^E ANNÉE : COMPÉTENCE LIRE (élèves à risque ou en échec 69 % et -)

Les données font ressortir que la proportion de garçons dont la réussite est à risque ou en échec augmente considérablement entre la 2^e et la 3^e année. Celle-ci passe de 11,5 % à 40 %.

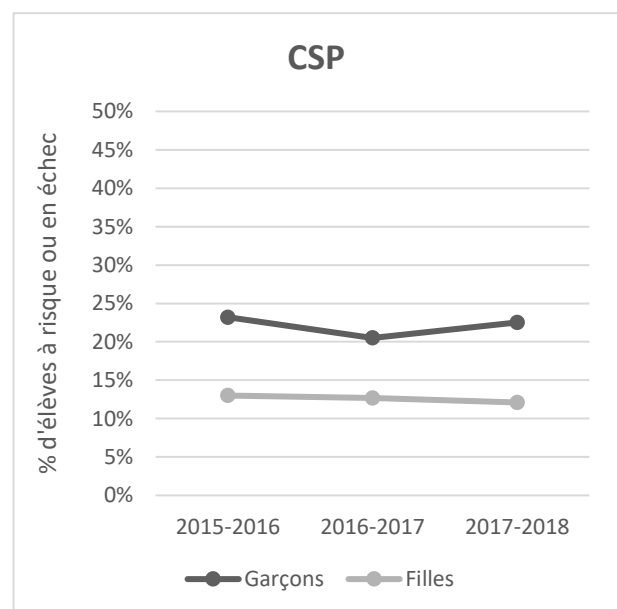
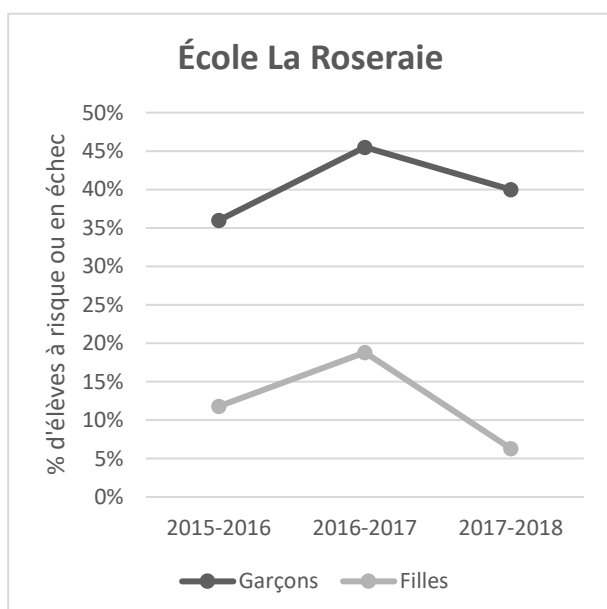
L'écart entre les garçons et les filles augmente, tandis que le taux d'élèves à risque et en échec reste relativement stable passant de 4,5 % à 6,3 %.

On remarque qu'en 3^e année à la CSP, l'écart est non seulement relativement stable, mais aussi que la proportion de garçons à risque ou en échec est moindre.

2^e année



3^e année



2^E ET 3^E ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE (élèves à risque ou en échec 69 % et -)

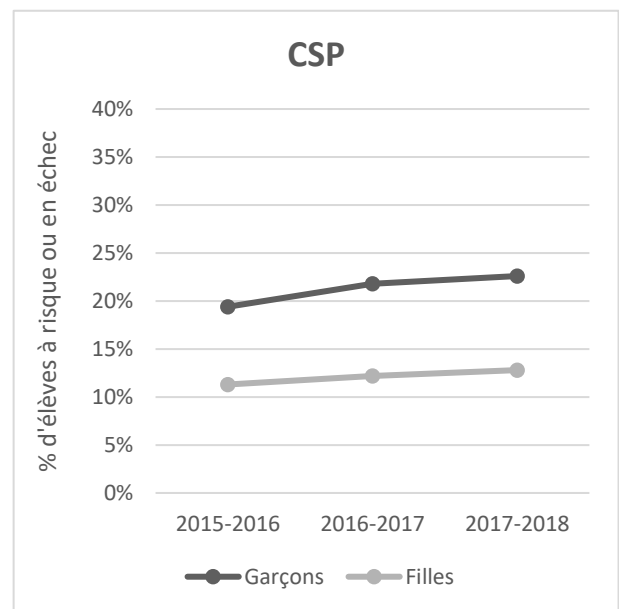
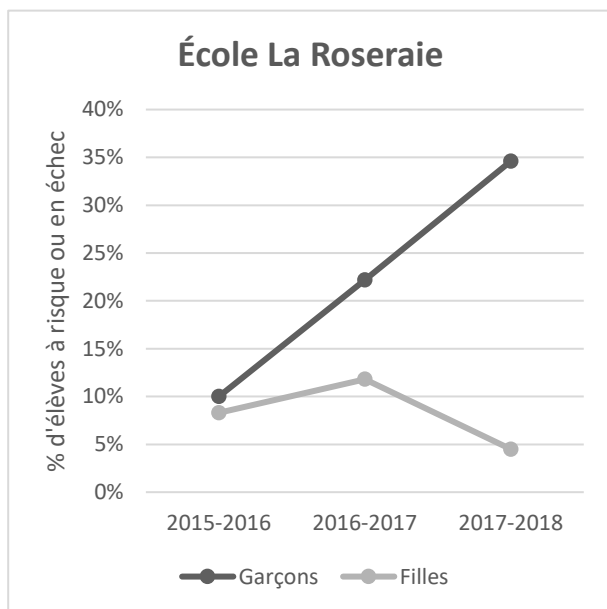
Les données font ressortir qu'en 2^e année la proportion de garçons à risque et en échec augmente de façon marquée passant de 10 % en 2015-2016 à 34,6 2017-2018.

Cette proportion de garçons diminue en 3^e année, surtout en 2017-2018, passant de 34,6 % à 25 %. C'est une amélioration d'écart de 9,4 %.

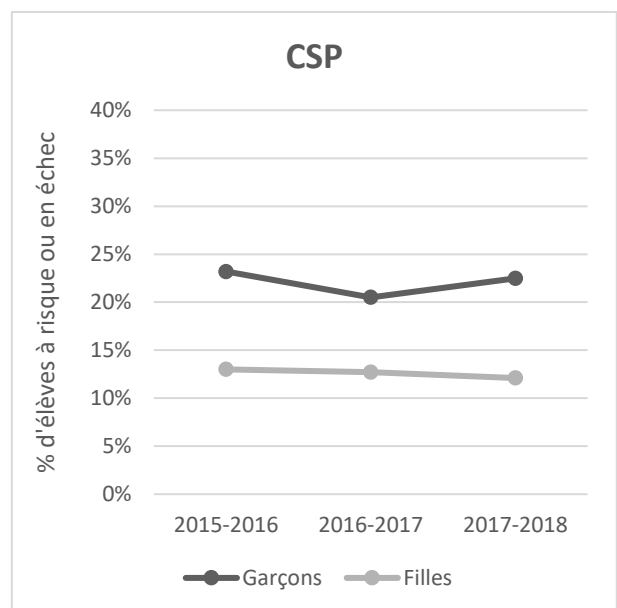
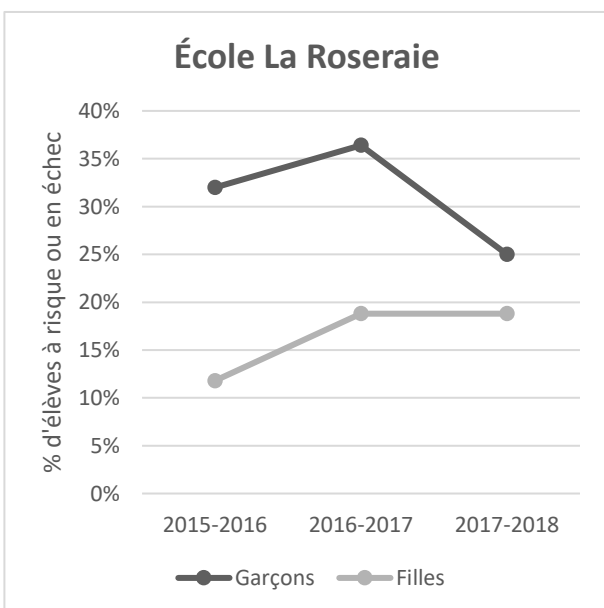
Au contraire, la proportion de filles diminue en 2^e année passant de 8,3 % à 4,5 % et augmente en 3^e année passant de 11,8 % à 18,8 %

Si on se compare à la CSP, notre proportion de filles à risque et en échec est plus élevée en 3^e année.

2^e année



3^e année



4^E ET 6^E ANNÉE : COMPÉTENCE LIRE (tous les élèves)

4 ^e année	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite
Garçons	65 %	81 %	75 %	92 %	73 %	100 %
Filles	75 %	100 %	81 %	100 %	80 %	100 %

6 ^e année	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite
Garçons	69 %	95 %	74 %	96 %	71 %	89 %
Filles	79 %	100 %	82 %	100 %	79 %	100 %

4^E ET 6^E ANNÉE : COMPÉTENCE ÉCRIRE (tous les élèves)

Les résultats des élèves à l'épreuve unique d'écriture de 4^e année font ressortir une différence d'environ 9 % dans le résultat moyen entre les garçons et les filles, à l'avantage des filles.

4 ^e année	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite
Garçons	72 %	90 %	67,2 %	80 %	71,4 %	86 %
Filles	80 %	95 %	77,5 %	100 %	80,5 %	98 %

Les résultats des élèves à l'épreuve unique d'écriture de 6^e année font ressortir une différence variant de 5 % à 10 % dans le résultat moyen entre les garçons et les filles, à l'avantage des filles.

6 ^e année	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite
Garçons	71 %	90 %	75 %	95 %	74 %	88,2 %
Filles	80 %	95 %	85,3 %	100 %	80,5 %	96,2 %

L'analyse des résultats des élèves en mathématiques dans les compétences Résoudre et Reasonner ont aussi été faites pour nos élèves de 2^e, 3^e, 4^e et 6^e année. Toutefois, cet enjeu étant moins prioritaire, il a été choisi de ne pas en tenir compte pour l'instant dans nos objectifs. Les tableaux des résultats en mathématique se retrouvent en annexe.

5. NOTRE MISSION, NOS VALEURS ET NOS ENGAGEMENTS, NOTRE VISION ET NOTRE BUT

L'école est un établissement d'enseignement destiné à dispenser aux personnes visées à l'article I les services éducatifs prévus par la présente loi et le régime pédagogique établi par le gouvernement en vertu de l'article 447 et à collaborer au développement social et culturel de la communauté. Elle doit, notamment, faciliter le cheminement spirituel de l'élève afin de favoriser son épanouissement.

Elle a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire, de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire.

Elle réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif. (LIP, article 36)

Notre énoncé de vision représente l'avenir souhaité de notre école; il décrit l'environnement et les pratiques dans lesquels nous désirons que l'élève évolue afin qu'il se développe à son plein potentiel.

NOS VALEURS

ENGAGEMENT

Je m'implique activement dans mon milieu. Un peu de MOI dans MON école.

RESPECT

Je considère chaque personne et son milieu comme étant unique et important.

OUVERTURE

J'accueille positivement et sans jugement la différence et la nouveauté.

NOS ENGAGEMENTS

NOTRE VISION

Nous, les membres de l'équipe-école de La Roseaie, sommes une équipe dynamique qui s'engage à faire évoluer des enfants dans un climat d'ouverture, de respect et de plaisir.

NOTRE BUT

Nous voulons donner le goût à l'enfant de venir à l'école, d'apprendre et de s'investir dans sa réussite.

6. ENJEUX, ORIENTATIONS DU PEVR, OBJECTIFS, INDICATEURS ET CIBLES

À la suite de l'analyse des résultats du sondage et des résultats académiques dans Lumix, nous avons pu mettre en lumière certains éléments, en lien avec le PEVR de la commission scolaire. Certains points font ressortir des forces de notre milieu alors que d'autres mettent en lumière des zones de vulnérabilités.

ORIENTATION I : Soutenir chaque élève dans l'atteinte de son plein potentiel.

Objectif 2 : Réduire les iniquités entre les garçons et les filles

Enjeu : Réussite des garçons / filles

Objectif : D'ici juin 2022, augmenter le résultat moyen des garçons en lecture et en écriture de la 1^{re} à la 6^e année du primaire.

Situation actuelle : Résultat moyen des garçons et des filles en juin 2018 et juin 2019.

RÉSULTAT MOYEN EN LECTURE				
Degré	Juin 2018		Juin 2019	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1 ^{re} année	82 %	84 %	81%	82%
2 ^e année	81 %	84 %	80%	83%
3 ^e année	75 %	81 %	75%	80%
4 ^e année	73 %	80 %	74%	82%
5 ^e année	76 %	85 %	75%	81%
6 ^e année	71 %	79 %	75%	83%

RÉSULTAT MOYEN EN ÉCRITURE				
Degré	Juin 2018		Juin 2019	
	Garçons	Filles	Garçons	Filles
1 ^{re} année	77 %	80 %	76%	77%
2 ^e année	76 %	81 %	73%	79%
3 ^e année	75 %	80 %	76%	81%
4 ^e année	74 %	82 %	75%	81%
5 ^e année	74 %	81 %	75%	81%
6 ^e année	72 %	79 %	74%	83%

Cible : Augmentation de 2 % du résultat moyen des garçons

Indicateur : Résultat moyen au sommaire en lecture et en écriture de la première à la sixième année à tous les ans d'ici 2022.

ORIENTATION II : Évoluer de façon continue par la mise en place de meilleures pratiques.

Enjeu : Transitions

Objectif : D'ici 2022, tous les enseignants auront établi une planification détaillée des apprentissages garantis à chacun des niveaux en lecture.

Situation actuelle : Macro-planification de chaque cycle en français

Cible : Un minimum de deux séquences d'apprentissage de 7 semaines de la première à la sixième année d'ici 2022.

Indicateur : Le nombre de séquences d'apprentissage de 7 semaines en lecture à chacune des années.

ORIENTATION III : Être un milieu ouvert, stimulant, sain et sécuritaire

Enjeu : Relations interpersonnelles harmonieuses

Objectif : D'ici la fin juin 2022, amener les élèves à développer des habiletés sociales harmonieuses de la première à la sixième année.

Situation actuelle : Résultat du nombre de codes de vie liés aux relations interpersonnelles de septembre à février 2019. Total de l'école = 413 interventions au code de vie.

Cible : Diminution de 5 % = 21 interventions

Indicateur : Le nombre d'interventions au code de vie.

7. TRANSMISSION ET DIFFUSION DU PROJET ÉDUCATIF

- Le projet éducatif adopté par le conseil d'établissement et approuvé par la commission scolaire prend effet le 1^{er} juillet 2019.
- Le projet éducatif est public et disponible sur le site Web de l'école. Le projet éducatif est notamment communiqué aux élèves, aux parents et aux employés.

8. MISE EN ŒUVRE ET SUIVI DU PROJET ÉDUCATIF

Après avoir défini le contexte, choisi les orientations et les objectifs, l'école mettra en œuvre des initiatives pour réaliser les objectifs identifiés et en assurer le suivi. Il est à noter que ces étapes, bien qu'importantes, ne font pas partie du document projet éducatif. La direction de l'école utilisera des outils de suivi de gestion (tableau de suivi, tableau de bord, plan d'action) et observera périodiquement la progression des résultats. Ces outils constituent une précieuse source d'information sur l'efficacité des initiatives mises en place.

9. REDDITION DE COMPTE DU PROJET ÉDUCATIF

Le projet éducatif prend effet le 1^{er} juillet 2019 et se termine le 30 juin 2022. Cette période est harmonisée avec l'échéance du Plan stratégique du Ministère de l'Éducation et des Études supérieures (MEES), soit 2017-2022.

Les objectifs d'amélioration et cibles qui en découlent sont donc élaborés pour cette période. Une évaluation de la progression se fera annuellement et sera diffusée publiquement dans le rapport annuel de l'école disponible sur le site Web de l'école. Le rapport annuel est notamment communiqué aux parents aux élèves et aux employés.

ANNEXE I : TABLEAUX DES RÉSULTATS DES ÉLÈVES

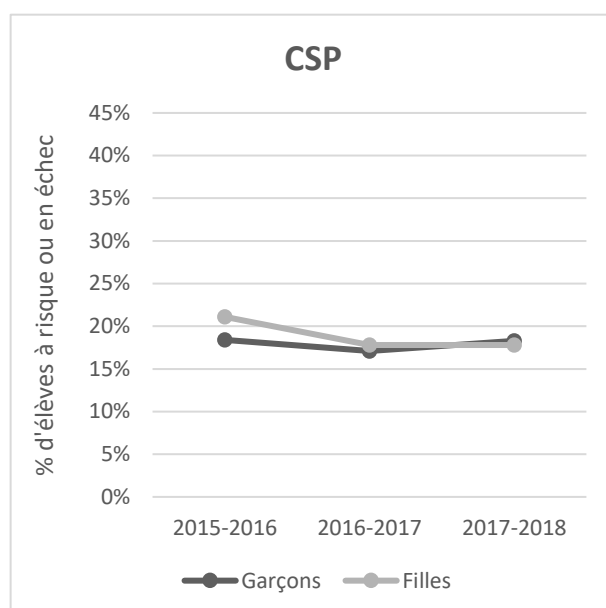
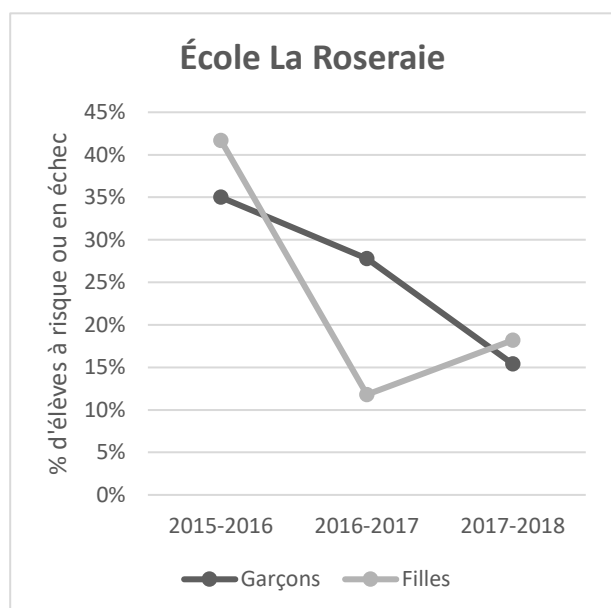
2^E ET 3^E ANNÉE : COMPÉTENCE RÉSOUDRE (élèves à risque ou en échec 69 % et -)

Les données font ressortir que l'écart est relativement stable entre les garçons et les filles autant en 2^e année qu'en 3^e année. Par ailleurs, nous remarquons que la proportion d'élèves à risque et en échec diminue en 2^e et en 3^e année.

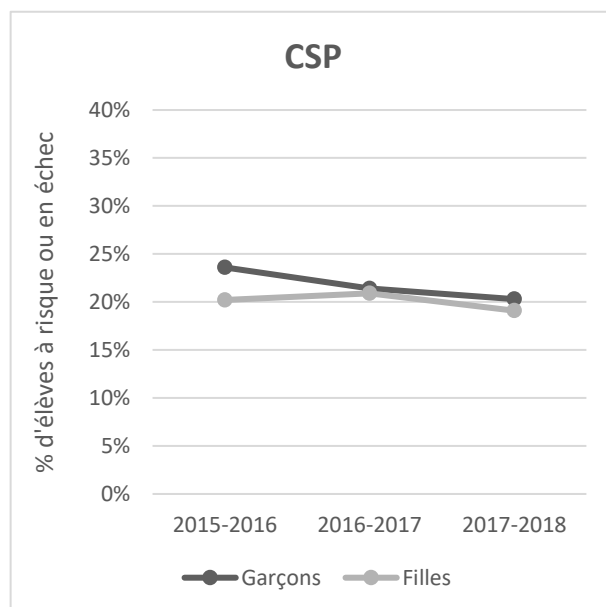
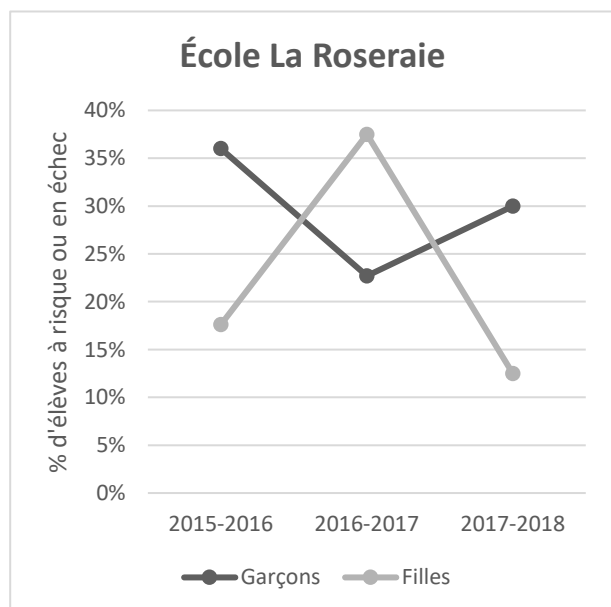
Si on se compare à la CSP en 2017-2018 en 2^e année notre proportion d'élèves est relativement semblable.

Toutefois, en 3^e année, notre proportion de garçons à risque et en échec est 10 % plus élevé tandis que celle des filles est inférieure de 7 % à celle de la CSP.

2^e année



3^e année



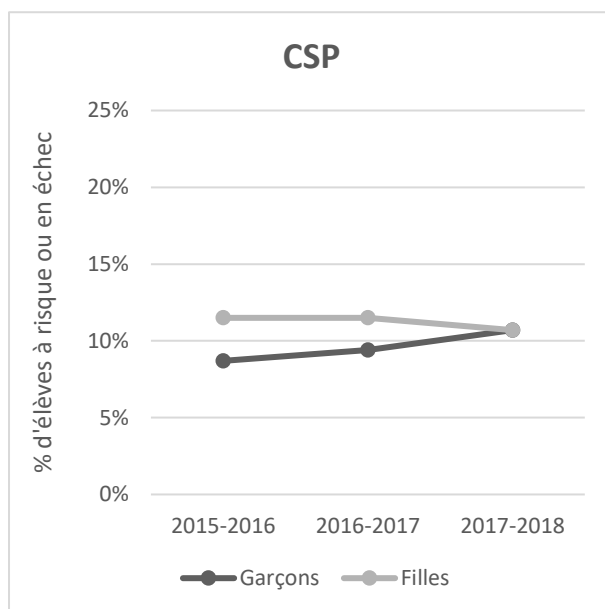
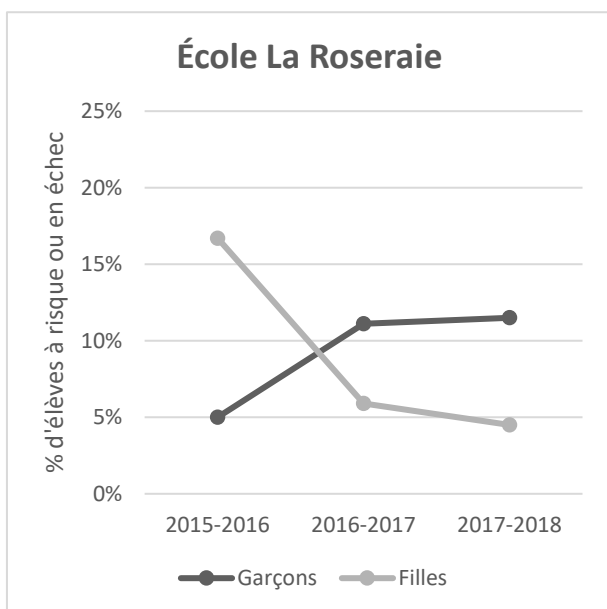
2^E ET 3^E ANNÉE : COMPÉTENCE RAISONNER (élèves à risque ou en échec 69 % et -)

La proportion des élèves à risque et en échec est plus grande chez les garçons que chez les filles, autant en 2^e année qu'en 3^e année.

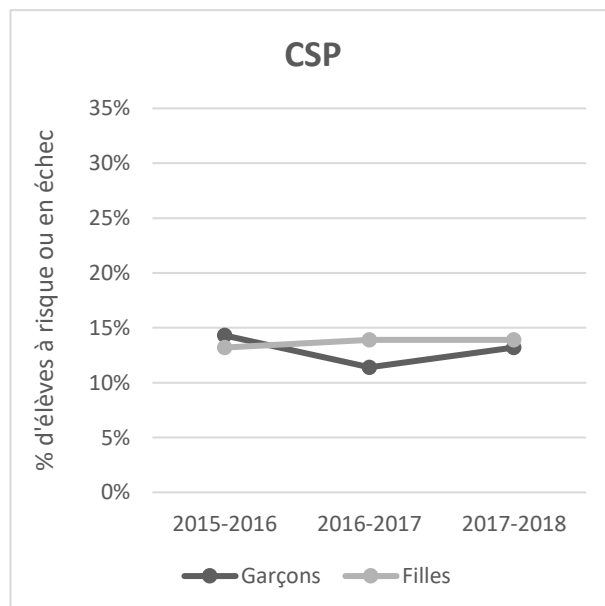
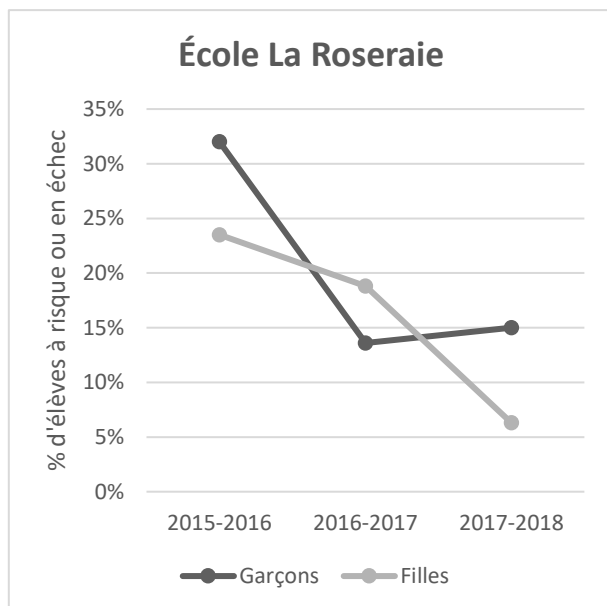
En 3^e année nous remarquons une amélioration globale chez les garçons et es filles, si nous comparons les trois dernières années.

Comparativement à la CSP, nos garçons réussissent de façons assez similaire et le taux d'élèves à risque ou en échec chez les filles est inférieur.

2^e année



3^e année



6^E ANNÉE : COMPÉTENCES RÉSOUDRE ET RAISONNER (tous les élèves)

Résoudre

Pour la compétence résoudre, l'écart entre les garçons et les filles pour le résultat moyen est de moins de 2 %, tantôt favorable aux filles, tantôt favorable aux garçons.

6 ^e année	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite
Garçons	81 %	94,1 %	88,5 %	95,5 %	80,9 %	94,1 %
Filles	81,5 %	100 %	86,7%	96%	81,5 %	100 %

Raisonner

Nous remarquons une progression des résultats moyens tant au niveau des garçons que des filles au courant des trois dernières années. L'écart entre les garçons et les filles est de moins de 4 %, tantôt favorable aux filles, tantôt favorable aux garçons.

6 ^e année	Juin 2016		Juin 2017		Juin 2018	
	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite	Résultats moyens	Taux de réussite
Garçons	66 %	65 %	87,3 %	100%	76,5 %	82,4 %
Filles	67 %	68 %	83,6 %	96 %	79,2 %	96,2 %

ANNEXE 2 : PRINCIPAUX ENCADREMENTS LÉGAUX

Articles de la *Loi sur l'instruction publique*

- 37 Le projet éducatif de l'école, qui peut être actualisé au besoin, comporte :
- 1° le contexte dans lequel elle évolue et les principaux enjeux auxquels elle est confrontée, notamment en matière de réussite scolaire;
 - 2° les orientations propres à l'école et les objectifs retenus pour améliorer la réussite des élèves;
 - 3° les cibles visées au terme de la période couverte par le projet éducatif;
 - 4° les indicateurs utilisés pour mesurer l'atteinte des objectifs et des cibles visées;
 - 5° la périodicité de l'évaluation du projet éducatif déterminée en collaboration avec la commission scolaire.
- Les orientations et les objectifs identifiés au paragraphe 2° du premier alinéa visent l'application, l'adaptation et l'enrichissement du cadre national défini par la loi, le régime pédagogique et les programmes d'études établis par le ministre. Ils doivent également être cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire.
- Le projet éducatif doit respecter la liberté de conscience et de religion des élèves, des parents et des membres du personnel de l'école.
- 37.1 La période couverte par le projet éducatif doit s'harmoniser avec celle du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire conformément aux modalités prescrites, le cas échéant, en application du premier alinéa de l'article 459.3.
- 74 Le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert. Sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite de la commission scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école, voit à sa réalisation et procède à son évaluation selon la périodicité qui y est prévue.
- Chacune de ces étapes s'effectue en concertation avec les différents acteurs intéressés par l'école et la réussite des élèves. À cette fin, le conseil d'établissement favorise la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et de la commission scolaire.
- 75 Le conseil d'établissement transmet à la commission scolaire le projet éducatif de l'école et le rend public à l'expiration d'un délai de 60 à 90 jours après cette transmission ou d'un autre délai si le conseil d'établissement et la commission scolaire en conviennent. Il rend également publique l'évaluation du projet éducatif de l'école. Le projet éducatif et son évaluation sont communiqués aux parents et aux membres du personnel de l'école.
- Le projet éducatif prend effet le jour de sa publication.
- 83 Le conseil d'établissement informe annuellement les parents ainsi que la communauté que dessert l'école des services qu'elle offre et leur rend compte de leur qualité.
- 96.2 L'organisme de participation des parents a pour fonction de promouvoir la collaboration des parents à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi que leur participation à la réussite de leur enfant.
- 96.6 Le comité des élèves a pour fonction de promouvoir la collaboration des élèves à l'élaboration, à la réalisation et à l'évaluation périodique du projet éducatif de l'école ainsi

que leur participation à leur réussite et aux activités de l'école.

Le comité des élèves a également pour fonction de promouvoir l'adoption par les élèves d'un comportement empreint de civisme et de respect entre eux ainsi qu'envers le personnel de l'école.

Il peut en outre faire aux élèves du conseil d'établissement et au directeur de l'école toute suggestion propre à faciliter la bonne marche de l'école.

- 209.2 La commission scolaire doit s'assurer de la cohérence des orientations et des objectifs retenus dans les projets éducatifs de ses établissements avec son plan d'engagement vers la réussite et du respect, le cas échéant, des modalités prescrites par le ministre en application du premier alinéa de l'article 459.3. À ces fins, elle peut, à la suite de la réception du projet éducatif d'un établissement, lui demander d'en différer la publication à l'intérieur du délai prescrit par l'article 75 ou 109.1, selon le cas, ou de procéder à des modifications.
- 218 La commission scolaire favorise la mise en œuvre du projet éducatif de chaque école et de chaque centre.
- 221.1 La commission scolaire s'assure, dans le respect des fonctions et pouvoirs dévolus à l'école, que chaque école s'est dotée d'un projet éducatif.